

**MORNANT DEMANDE
DE SUBVENTION
Plan façades et
devantures 2024-2026**

Demande n°
Reçue le :

Je soussigné(e) :

Propriétaire

Mandataire de

Propriétaire de l'immeuble sis à Mornant à
l'adresse _____ MORNANT

Déclare vouloir procéder à des travaux sur la façade de l'immeuble désigné ci-dessus.

Je demande à bénéficier d'une subvention dans le cadre du plan façade de la Ville de Mornant, pour des travaux entrant dans la catégorie :

Zone 1, centre bourg

Bâtiment antérieur à 1960

50% du cout TTC des travaux subventionnables

Montant maximal des travaux pris en compte pour le calcul des aides plafonné à 15 000€

Zone 2, en dehors du centre bourg

Bâtiment antérieur à 1960 et identifiés au PLU au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

50% du cout TTC des travaux subventionnables

Montant maximal des travaux pris en compte pour le calcul des aides plafonné à 15 000€

Zone 2, en dehors du centre bourg

Bâtiment antérieur à 1960

25% du cout TTC des travaux subventionnables

Montant maximal des travaux pris en compte pour le calcul des aides plafonné à 10 000€

- Devantures et enseignes commerciales**
Bâtiment antérieur à 1960
20% du montant HT des travaux dans la limite d'un cout maximum de 1500€
HT/ mètre linéaire de devanture commerciale

PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION :

- Le(s) devis descriptif(s) et estimatif(s) du chantier comportant avec précision la nature des travaux, les techniques choisies
- Acte de propriété ou le procès-verbal d'assemblée générale de copropriété approuvant les travaux.
- Pour les devantures et enseignes commerciales* : si le demandeur n'est pas propriétaire du local dans lequel il exerce son activité : copie du bail commercial
- Pour les devantures et enseignes commerciales* : si le demandeur n'est pas propriétaire du local dans lequel il exerce son activité : Un accord du propriétaire autorisant la réalisation des travaux
- Pour les devantures et enseignes commerciales* : le contexte des travaux (reprise, transmission, création etc)

Je m'engage à respecter formellement l'autorisation d'urbanisme suivante délivrée pour la réalisation de ces travaux

- PC 069 141 2_ _ _ _ _
- DP 069 141 2_ _ _ _ _

A respecter le règlement du plan façades et devantures 2024-2026 de la commune de Mornant.

Fait à

Le

Lu et Approuvé

Signature